

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le 2 2 MARS 2017 ID: 034-213402704-20170322-2017 37-DE

## **DELIBERATION 2017-37**

LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. PAINTRAND J.F. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - Mme VESSIOT A. procuration à H. FONTVIEILLE

ABSENTS EXCUSES: Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS: Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M.L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

## OBJET: Subvention projet association Saint Jean Environnement

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Saint Jean Environnement pour l'organisation de l'action « Vagabondage écologique et découverte du patrimoine » Le projet a pour objectif un fil conducteur : l'éducation ludique sur l'environnement à destination des familles Védasiennes et de tout public, la valorisation des actions de l'association sur la Commune, la découverte des parcours nature et la sensibilisation à l'écologie et au patrimoine.

## Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE	
Contre		
Abstention		

## Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- ATTRIBUE à l'association Saint Jean Environnement la somme de 900,00€ pour l'organisation de l'action

« Vagabondage écologique et découverte du patrimoine » ;

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017.

Isabelle GUIRAUD Maire de Saint Jean de Védas

